

Scarlatine



Mise à jour
15/11/2024

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

Streptococcus pyogenes du groupe A

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Chez les patients non traités, 10 à 21 jours. Le risque de transmission cesse 24 heures après l'introduction d'un traitement antibiotique efficace

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

Placement



Chambre individuelle.



Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)

Durée des mesures

Jusqu'à 24 heures après le début du traitement

Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
 -  Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
 -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
 -  Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
-

Matériel de soins

-  Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique.
 -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Transport

-  Faire porter un masque de soins au patient
-  Literie et vêtements du patient propres
-  Désinfection du lit



Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital. pour mis en place des mesures adéquates, Avertir:



le transporteur



le service de destination

Circulation

Maintien en chambre 24 heures après début du traitement antibiotique
Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Visiteurs



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins



Port d'un masque de soins

Autre



Les personnes atteintes de scarlatine et travaillant dans la branche alimentaire doivent être dispensés de travailler pendant 2 jours après le début du traitement antibiotique

Mesures en cas d'épidémie



Cohorte possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
 -  Vaisselle : filière habituelle
-

Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 -  Utiliser les sacs à linge usuels
 -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie
-

Environnement

- ☒ Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
 - ☒ A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient:
 - ☒ Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
 - ☒ Idéalement, changement de rideau de separation a la sortie du patient
 - ☒ Si paravent: nettoyage au quotidien
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

- ☒ Non
 - ☒ Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
-